

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

Mardi 2 octobre 2012

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Désignation d'un président et de deux vice-présidents</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Noiret, Mme la Présidente.....	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	2
<i>Question orale de M. Wesphael sur « le coût réel du Grand Prix F1 de Spa-Francorchamps pour les finances wallonnes depuis 2003 » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles</i>	
<i>Question orale de M. Disabato sur « le Grand Prix de Francorchamps » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Wesphael, M. Disabato, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....	2
<i>Question orale de M. Maene à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation de Thermic Distribution Europe »</i>	
<i>Question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les menaces pesant sur les travailleurs et les perspectives de développement de l'entreprise Thermic Distribution à Couvin »</i>	
<i>Question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la pérennisation des activités de l'entreprise Thermic Distribution Europe (TDE) sur le site de Couvin »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Maene, M. Borsus, M. Hazée, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....	7
<i>Question orale de Mme Reuter à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles sur « les déclarations de Monsieur le Ministre concernant l'égalité hommes-femmes »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Reuter, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....	11
<i>Question orale de Mme Saenen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation des Jardins d'Annevoie »</i>	

Orateurs : M. le Président, Mme Saenen, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, Mme la Présidente.....	13
<i>Question de Mme Cremasco à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les pierres et marbres wallons dans les marchés publics »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cremasco, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....	15
<i>Question orale de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation des entreprises Dufenco et NLMK »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Zrihen, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....	16
<i>Question orale de M. Desgain à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation délicate suite à la faillite de la société Best Medical à Fleurus »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Desgain, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....	17
<i>Liste des intervenants.....</i>	21
<i>Abréviations courantes.....</i>	22

Présidence de M. Maene, Doyen d'âge.

- La séance est ouverte à 10 heures 2 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. - La séance est ouverte.

Avec la caution des services de M. le Greffier, je vais vous proposer de commencer la réunion. J'ai l'insigne honneur de la présider pendant trente secondes en tant que doyen d'âge.

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

M. le Président. - Chers membres, le premier point à l'ordre du jour concerne l'élection du bureau de la commission. Y a-t-il une proposition ?

(Réaction d'un membre)

La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Monsieur le Président, je vous propose de reconduire le bureau qui a excellemment mené nos travaux précédemment et qui est prêt à continuer.

M. le Président. - Monsieur Noiret, vous avez la sagesse d'un doyen d'âge. Je pense que l'on peut rejoindre - sauf si quelqu'un souhaite prendre la parole - la proposition qui est faite par M. Noiret et je le remercie pour cette proposition.

Madame Bertouille, je vous en prie.

(Mme Bertouille, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

(Applaudissements)

Mme la Présidente. - C'est le président qui vient de brillamment présider que nous applaudissons, pas le bureau qui est reconduit. Je voulais qu'on le mette pour le compte rendu.

Merci beaucoup pour votre confiance et merci au nom du bureau. Je remercie M. Pirlot et M. Noiret en leur qualité de vice-présidents. Merci, j'espère que nous pourrons continuer à travailler comme nous l'avons fait l'année passée.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. - La question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites de la faillite de l'entreprise Best Medical » est retirée.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. - Nous abordons nos travaux. Nous avons l'examen de l'arriéré. Rappelez-vous, nous avons décidé des auditions sur le thème de la cogestion selon le modèle allemand en date du 6 novembre. Mme Marie-Christine Collard, Directrice de « Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises », Mme Isabelle Ferreras, chercheuse au FNRS, Professeure à l'UCL, M. Christian Lochet, Secrétaire régional wallon de la CGSLB, M. François Tamellini, Conseiller spécial à la FGTB, M. Vincent Reuter, Administrateur délégué de l'Union Wallonne des Entreprises étaient évoqués.

Y a-t-il des remarques par rapport à ces propositions d'auditions ? Les différentes personnes ont été recontactées. Je vous propose, lors de notre prochaine commission dans 15 jours, de bien élaborer les objectifs de ces auditions afin que les différents intervenants puissent faire des exposés les plus judicieux possible, par rapport à nos attentes. Nous remettrons le point à l'ordre du jour dans 15 jours.

Nous avons également à l'arriéré la proposition de résolution visant à réformer en profondeur le paysage des outils financiers wallons, déposée par M. Jeholet, Mme Cornet, Mme Barzin et M. Borsus, ainsi que la proposition de résolution sur la constitution d'une commission spéciale chargée d'étudier la rationalisation des outils financiers publics wallons et la mise sur pied d'une banque publique, déposée par M. Wesphael. Le débat sur la proposition de résolution de M. Jeholet avait déjà débuté au mois de juin. Je pense que c'était le 17 juin, si mes souvenirs sont bons. Il avait été proposé d'inscrire la proposition de résolution à l'ordre du jour à la rentrée. Nous devons joindre maintenant la proposition de résolution de M. Wesphael à l'examen, puisque c'est sur le même sujet.

Monsieur le Ministre, je ne sais pas si vous

souhaitez faire le point aujourd'hui par rapport à cela. Cela sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion de la commission.

Troisième point qui était à l'arrière, c'était l'élaboration d'un groupe de travail sur le concept de monnaies complémentaires et les pôles de compétitivité. Je relance mes collègues sur l'objectif de création d'un groupe de travail : un parlementaire par parti pour avancer sur le sujet, les conclusions par rapport à la mission et par rapport à ce que nous avons fait l'année dernière en matière d'auditions. Nous pourrions relancer ce groupe de travail. Y a-t-il encore des questions ou demandes ?

La parole est à M. Wesphael par rapport à l'arrière.

M. Wesphael (Indépendant). - Madame la Présidente, je souhaiterais inscrire à l'ordre du jour de notre prochaine commission, ma proposition de résolution demandant la mise en place d'une commission de suivi et de mise en œuvre sur le territoire wallon de la Directive 2006/123 CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur qui nous concerne au plus haut chef.

Mme la Présidente. - Je prends acte de la demande d'inscription à l'ordre du jour de la proposition de résolution 138. Il en sera fait ainsi.

Monsieur le Ministre, pour la prochaine réunion de commission, pourrait-on faire le point par rapport aux dépôts des rapports dans notre commission ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Tout à fait Madame la Présidente, je ferai l'exercice dans 15 jours effectivement.

Mme la Présidente. - Cela avait été annoncé. Les services ont fait une première ébauche d'analyse. Nous pourrions comparer et voir ce qu'il y a lieu de rappeler à l'ordre si besoin.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE COÛT RÉEL DU GRAND PRIX F1 DE SPA-FRANCORCHAMPS POUR LES FINANCES WALLONNES DEPUIS 2003 »

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE GRAND PRIX DE FRANCORCHAMPS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le coût réel du Grand Prix F1 de Spa-Francorchamps pour les finances wallonnes depuis 2003 » et la question orale de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le Grand Prix de Francorchamps ».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Indépendant). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, mes chers collègues, bonne nouvelle : le Grand Prix de F1 de Spa-Francorchamps 2012 a eu lieu le premier week-end de septembre. Selon les informations disponibles, le nombre de places vendues a notablement augmenté : 45 289 l'an dernier, 54 000 cette année. D'un point de vue financier, c'est une bonne nouvelle, même si c'est encore 7 000 – 15% – en dessous des 61 000 entrées nécessaires pour équilibrer les comptes. L'information importante est ailleurs, c'est la prolongation du contrat entre la SA Grand Prix et Bernie Ecclestone, le grand argentier de la F1. Cette prolongation porte sur la tenue de trois Grands Prix F1 supplémentaires : 2013, 2014 et 2015. Dès le 8 juillet dernier, vous vous êtes empressé, Monsieur le Ministre, de médiatiser la bonne nouvelle sur les ondes de la RTBF, sans pour autant vous montrer précis sur l'impact financier de cette prolongation pour la Région wallonne. Vous ne l'avez pas plus fait ici même une semaine plus tard. Forcément, puisque l'accord a finalement été signé le 23 août. Je suppose, Monsieur le Ministre, que vous êtes aujourd'hui en mesure d'être précis sur les termes de cet accord et que vous allez informer complètement le parlement, tant sur les conditions de cette prolongation du contrat que sur le montant de la charge financière et qu'à travers vous, la SOGEPa et la SA Grand Prix et la Région wallonne se sont engagées à couvrir le cas échéant, suite à l'organisation du Grand Prix de Belgique à Francorchamps en 2013, 2014 et 2015. Et ce, même si l'avenant au contrat a été signé par la SA Grand Prix.

Je ne vais pas ici revenir sur le détail de la saga que nous avons vécu en 2006, au temps de l'actuel Premier Ministre fédéral, M. Di Rupo qui ne faisait, à l'époque, que passer à l'Élysette.

Je voudrais simplement redire à quel point le Grand Prix de Formule 1 de Belgique coûte cher aux contribuables wallons depuis une décennie.

De façon générale, Monsieur le Ministre, pouvez-vous préciser, chiffres et tableaux à l'appui, combien l'organisation du Grand Prix Francorchamps a coûté au budget régional et à la SOGEPa depuis son retour en 2004 et ce, dès lors qu'on se souviendra que, d'une part, en 2008, nous étions déjà à quelques 115 millions d'euros, inclus les travaux de modernisation du circuit exigés par M. Ecclestone pour le retour de la F1 à Francorchamps et une recapitalisation de la société avec la promotion du circuit de Spa-Francorchamps alors exsangue financièrement.

D'autre part, la SOGEPa a recapitalisé la SA Grand Prix à trois reprises : 2008, 2009 et 2010, pour un total de 24 millions d'euros. Nous aurions pu – et nous sommes dans cette situation – avoisiner les 150 millions d'euros à l'horizon 2015.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, êtes-vous en possession de cette étude du CIRIEC dont les conclusions ont tourné en boucle dans les médias pendant la tenue du Grand Prix 2012 et selon laquelle celui-ci induirait des retombées d'environ 43 millions d'euros, dont 14,6 millions d'euros pour l'HORECA et 7,6 millions d'euros de taxes diverses, dont 4,7 millions d'euros pour la TVA ? Pour mémoire, c'était déjà le CIRIEC qui avait calculé en 2006 que les retombées économiques annuelles générées par le circuit atteignaient 70 millions d'euros, dont 19 millions d'euros pour le seul Grand Prix.

Les chiffres dont vous avez fait état et les mots que vous avez utilisés en séance de commission à la mi-juillet pour parler de l'étude CIRIEC sont identiques à ceux qui étaient déjà les vôtres en février, quand vous disiez qu'il faudrait actualiser l'étude.

En parlant de cette étude dont je vous demandais communication en octobre 2006, Monsieur le Ministre, vous avez déclaré ici même « Moi-même, je n'ai pas eu communication de l'étude complète ». Éclairez-moi, Monsieur le Ministre, car il serait gênant d'en arriver une seconde fois à cette conclusion.

Qu'entre 2007 et 2012, les gouvernements successifs, sous votre impulsion – puisque vous gérez le dossier du Grand Prix depuis 2004 – ont investi plus de 120 millions d'argent public dans le dossier sans même avoir disposé d'une étude complète sur les retombées économiques du Grand Prix, et c'est sans même l'utilisation d'une étude actualisée dont il n'a jamais disposé dans sa totalité que le gouvernement a décidé de s'engager pour trois années supplémentaires, sachant que la facture totale pourrait alors atteindre les 150 millions d'euros en 2015 pour le budget régional.

Si, contrairement à vos affirmations de l'époque, le gouvernement a disposé de la totalité de l'étude, pour quelles raisons ne l'avez-vous pas alors transmise au parlement ?

Vous allez probablement évoquer les clauses propres de confidentialité. Encore une fois, nous touchons aux limites inacceptables que des sociétés rétribuées par de l'argent public mettent au travail parlementaire et empêchent les parlements de faire leur boulot.

Il est temps que les juristes du parlement se penchent sérieusement sur la question des révisions des règles d'accès aux documents. Je ne puis qu'inciter notre président à aller de l'avant.

Soyons clairs : le problème du Grand Prix de Belgique à Francorchamps n'est pas à proprement parler qu'il ait lieu ou pas – il y a des avantages à ce Grand Prix – c'est qu'il coûte beaucoup aux contribuables wallons alors que ces montants seraient bien plus utiles dans d'autres secteurs à mes yeux prioritaires. Pour rester dans le moteur, je citerai le soutien à l'extension de l'offre en matière de transports en commun en zone rurale, par exemple.

J'entends ici les défenseurs de la situation actuelle exciper des rentrées fiscales directes et indirectes pour le Trésor public qu'induit la tenue du Grand Prix. Ils n'ont pas tort, mais il y a un hic : les chiffres disponibles et la balance coûts-bénéfices indiquent que la Région wallonne débourse tandis que le Fédéral encaisse. La moindre des choses serait donc que le Grand Prix ne soit plus de Belgique ou de Wallonie ou alors, si c'est le Grand Prix de Belgique, il serait temps que le Gouvernement fédéral participe au coût de ce Grand Prix.

À vrai dire, je ne comprends pas comment un gouvernement qui, non sans raison, se soucie tant de l'image internationale de la Wallonie et verse des sommes considérables à des consultants pour se voir remettre d'onéreuses conclusions que je qualifierais publiquement de bon sens, ne saisit pas la formidable occasion des millions d'euros que lui coûte chaque année l'organisation du Grand Prix de Francorchamps pour en faire le Grand Prix de Wallonie et ainsi valoriser l'image de notre région sur les cinq continents.

À moins, bien sûr, que vous ne puissiez, sous le coup d'une étude indiscutable du genre de celles qui enfoncent les portes ouvertes à coûts de milliers d'euros, comme celle de Mc Kinsey, montrer qu'à l'étranger, ceux qui entendent Belgium Grand Prix Spa Francorchamps traduisent automatiquement « Walloon Grand Prix ».

Franchement, Monsieur le Ministre, j'aimerais au moins une fois dans ma vie politique – qui risque d'être brève –

(Réactions dans l'assemblée)

... entendre une explication convaincante sur le maintien de l'appellation « de Belgique » ou alors, l'État fédéral doit prendre ses responsabilités.

Résumons-nous. Je n'aurais personnellement aucune objection à la continuation du Grand Prix en 2013, à la double condition que les dépenses aujourd'hui assumées par les pouvoirs publics le soient à l'avenir par le privé ou même par les pouvoirs publics qui profitent réellement de la notoriété des rentrées fiscales directes ou indirectes utiles. Avez-vous entamé des discussions en ce sens ?

Le gouvernement réclame du Fédéral une compensation de 30 millions d'euros dans un dossier de transfert de bâtiments sur base de dossiers élaborés en 2006. Vous pourriez tout aussi bien réclamer du même Fédéral une compensation pour les coûts à charge des finances wallonnes dans le cadre du Grand Prix. Après tout, c'était le même ministre-président et, pour le coup, il s'agit bien d'une compétence usurpée, mais dans l'autre sens.

Le Grand Prix de F1 compense effectivement son bilan carbone, à savoir quelques 8 500 tonnes annuellement si l'on croit une étude de 2008, pour un montant financier d'environ 162 000 euros par an, une somme dérisoire quand on voit les autres montants en jeu.

En juillet, vous avez fait allusion à une étude d'une durée de six mois que le GRE devrait entamer ce mois-ci en collaboration avec la SPI+ et Meuse Invest. Elle porterait plus précisément sur les opportunités d'investissement liées aux activités du circuit. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Il semble en effet que les questions se posent en termes différents selon que le Grand Prix F1 restera ou non à Francorchamps après 2015. D'où deux questions : Monsieur le Ministre, avez-vous discuté personnellement avec M. Ecclestone de l'après-2015 ? Le cas échéant, avez-vous mandaté, pour ce faire la direction de la SA Spa-Francorchamps ? A-t-elle abordé la question avec lui et vous a-t-elle fait un rapport ? Le cas échéant, le scénario de développement de Spa-Francorchamps auquel vous avez fait allusion indique-t-il les deux possibilités avec ou sans le maintien du Grand Prix après 2015 ?

Dans ce dossier, les décisions doivent être mûrement préparées et réfléchies. Avec un coût moyen de 15 millions d'euros d'argent public par an depuis le retour de la F1 à Francorchamps en 2007, j'imagine que chacun conviendra qu'il est temps de voir beaucoup plus clair dans ce dossier, d'autant plus que cet argent, je l'ai dit, vu les difficultés budgétaires de la Région wallonne, pourrait servir aux politiques sociale, environnementale, économique, de mobilité et autres, aisément. Quand on sait qu'il manque parfois 1,5 million d'euros pour équilibrer un centre régional des TEC pour ne pas supprimer des lignes, il y a de quoi se poser un certain nombre de questions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Disabato

pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vais essayer de ne pas revenir à l'époque de la pose de la première pierre du circuit, ni à l'horizon 2022 puisque ce serait un peu difficile de savoir si, en 2022, il y aura encore un Grand Prix.

Ma question peut peut-être paraître un peu anachronique par rapport à tout le questionnement de M. Wesphael. Peut-être y avait-il besoin de refaire tout l'historique, mais maintenant, nous, en tout cas, c'est à de nombreuses reprises que nous avons évoqué cette question ici, au sein de cette commission. Je ne vais donc pas revenir sur tout le développement, mais peut-être juste insister sur le fait qu'il y avait un contrat qui était prévu et que si nous y avons renoncé, nous aurions dû payer beaucoup plus cher que ce que le Grand Prix va nous coûter pour les prochaines années. C'est pour moi, en tout cas, l'élément central et le plus important.

Nous ne sommes pas responsables d'une époque où certains n'avaient pas lu certains contrats, se sont engagés pour différentes années et qui, malheureusement, ont fait exploser le coût de ce Grand Prix. En tout cas, cette majorité a eu la volonté de diminuer au maximum le prix et on s'en tient donc effectivement à cette notion de diminution du coût, une diminution la plus grande possible.

C'est la question de la publicité bien sûr qu'on peut réclamer, la plus grande publicité. Je pense qu'à un moment ou un autre, on va devoir avoir les chiffres puisque, de toute façon, on aura le bilan de chaque Grand Prix, mais je pense aussi qu'il est nécessaire, si on veut conserver notre avantage d'un Grand Prix à un coût relativement faible.

Par rapport à d'autres Grands Prix, le coût sera toujours de toute façon trop élevé et la position de mon groupe est claire sur le fait qu'il s'agit ici d'un évènement privé, que c'était au privé de pouvoir financer ce type d'organisation d'évènement.

Par rapport à la participation fédérale, bien sûr, on peut l'appeler de nos vœux. Je pense que tout le monde l'a appelée de ses vœux. Le problème, c'est qu'on est encore en démocratie et il me semble qu'il faut dégager une majorité pour que le Fédéral investisse. Cela n'empêche bien sûr pas de le répéter, mais à mon sens, nous avons peu d'espoir d'en disposer.

C'est vrai que le nombre de tickets vendus cette année a été plus élevé que l'an passé. J'aurais donc voulu savoir si vous aviez déjà quelques premiers chiffres pour déjà peut-être tirer un bilan provisoire de cette édition du Grand Prix.

Ma question se centre essentiellement sur la vente des tickets, puisqu'il y a eu une faillite de la société émettrice des billets, qui s'appelait « The Ticket

Enterprise », une firme néerlandaise spécialisée dans la vente de tickets pour les événements sportifs. Sa direction était injoignable, son site inaccessible. Plus de 2 000 acheteurs avaient acheté leurs billets en ligne et n'avaient pas reçu leurs entrées, dont le prix varie entre 130 et 550 euros, ce qui n'est pas une somme relativement modique.

J'aurais voulu savoir si vous auriez pu nous en dire un peu plus sur cette faillite. Le prix des tickets va-t-il être assumé par la société Spa Grand Prix ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur Disabato, en date du 23 août 2012, la SA Spa Grand Prix et la Formula One Administration – FOA – ont finalisé l'accord et ainsi officialisé la prolongation du Grand Prix de Spa Francorchamps pour les trois années à venir, c'est-à-dire 2013, 2014 et 2015. Pour 2013, nous connaissons déjà la date retenue, même si c'est encore dans le calendrier provisoire : ce sera le 1er septembre prochain.

Je peux vous dire que l'accord a pour objectif de réduire l'intervention de la région. C'est d'ailleurs l'engagement qui a été pris par le président de la SA Spa Grand Prix à l'égard du gouvernement lors de la rencontre de celui-ci avec le gouvernement en juillet dernier.

Les conditions obtenues ont pour effet de réduire l'intervention publique. Dans la mesure où la comptabilisation de l'ensemble des recettes prend plusieurs semaines, les grands flux financiers pour le Grand Prix 2012 ne m'ont pas encore été communiqués par la SOGEP. À ce stade, comme vous l'avez remarqué dans vos questions, le nombre de spectateurs a augmenté de manière significative cette année. Le temps et aussi l'absence d'un Grand Prix au Nürburgring, qui est très proche de Spa, sont deux raisons que d'aucuns évoquent pour expliquer ce phénomène.

Il apparaît également – cela vient des journalistes sportifs – que le suspense du championnat a également joué en ce sens.

La SOGEP m'a informé que le nombre de places qui ont été vendues se situe aux alentours de 55 000, ce qui représente une croissance de plus de 12 % par rapport aux ventes de l'année précédente. C'est évidemment un élément positif.

Depuis l'année 2004, c'est-à-dire depuis le retour de la Formule 1 à Spa Francorchamps sur base de la décision du précédent gouvernement, la région est intervenue à plusieurs reprises pour soutenir soit le Grand Prix, soit l'infrastructure du circuit.

En août 2006, le gouvernement avait dégagé, et

d'ailleurs ordonné, un montant de 18 millions d'euros pour la constitution de la société Spa Grand Prix, ce qui devait avoir pour objectif de couvrir les pertes des années 2007 et suivantes. Je tiens à rappeler que la somme de 18 millions d'euros était identique, à ce moment, aux indemnités qui auraient dû être versées dans tous les cas de figure à la FOA, si le contrat signé en 2003 portant sur l'organisation des Grand Prix de 2004 à 2010 n'avait pas été respecté. En clair, les budgets de la région 2007 à 2010 n'ont pas été impactés par les pertes. Je dirais même plus : non seulement nous n'avons pas été impactés, mais, en plus, cela a permis à 200 000 visiteurs sur cette période de soutenir le développement économique de la Wallonie.

Aussi, 12 millions d'euros ont également été libérés entre mai 2011 et août 2012 pour permettre l'organisation des Grand Prix de l'année 2011 et 2012. Pour ce qui concerne les investissements réalisés depuis l'année 2004 par l'ISF, l'intercommunale aujourd'hui fusionnée avec la société de gestion du circuit, ils ne sont pas liés exclusivement au Grand Prix. Ils sont nécessaires pour toutes les compétitions automobiles, voire de moto, mais nous savons que le circuit est configuré prioritairement pour l'automobile. Ils ont une vocation européenne, voire mondiale. Les différents apports de gestion renseignent qu'un montant d'environ 37 millions d'euros a été consacré. Il s'agit de l'ensemble des investissements, en ce compris les investissements exceptionnels, qui comprennent notamment le building tout le long du nouveau point de départ, pour un montant de 23 millions d'euros, mais également la réparation du tunnel de Blanchimont qui s'est effondré.

En ce qui concerne l'actualisation de l'étude sur les retombées économiques de Spa Francorchamps datant de 2006 et réalisée par le CIRIEC suite à ma demande d'actualisation, il y a eu deux choses. D'une part, vous l'avez évoqué, Monsieur Wesphael, il y a eu la discussion au sein du GRE. Il a été convenu par cet organisme que l'étude porterait sur l'opportunité d'investissement liée aux activités du circuit. Cette étude fera bien entendu des points de comparaison avec l'étude du CIRIEC de 2006. Il semble en effet, d'après le premier constat que le CIRIEC a pu faire avec le GRE, que les données n'ont pas changé de manière significative et que, dès lors, l'impact sur les données financières doit évoluer, mais de manière limitée.

Les premières réunions se sont déjà tenues avec la SPI et Meusinvest dans le courant du mois de juin pour collecter les informations pertinentes : étude de la SPI sur le développement touristique, étude de Meusinvest GRE sur la situation hôtelière, étude des partenaires privés sur des projets de développement de la zone Spa Francorchamps. Ce travail devrait durer six mois à partir de maintenant.

Pour ce qui concerne le deuxième point, des éléments ont été communiqués à la presse lors de la conférence de presse de la société qui s'est tenue avant

le Grand Prix. Je tiens à dire que je suis à votre disposition pour transmettre les *slides* qui ont été effectivement réalisées par les collaborateurs de la SOGEPA et qui montrent les chiffres que M. Wesphael a donnés. Je n'ai aucun problème à vous communiquer ces éléments.

(M. Noiret, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

En ce qui concerne la société The Ticket Enterprise, il faut savoir que cette société n'avait aucun rapport avec la vente de tickets au nom de la société Spa Grand Prix. Elle était, comme un certain nombre d'intervenants dans le marché de l'entertainment, un grossiste qui achetait des places et les revendait auprès de particuliers qui avaient l'habitude de contracter avec elle. Il n'y avait donc pas de liaison contractuelle entre la société Spa Grand Prix et cette société. Il faut bien comprendre les choses. Il y a effectivement 2 000 tickets qui ont été achetés par la société The Ticket Enterprise et payés. Il y en a eu 6 000 qui ont été commandés, mais qui n'ont pas été payés et pas livrés à The Ticket Enterprise. Par contre, les acheteurs avaient payé cette société, qui était donc en défaut.

Aujourd'hui, que s'est-il passé ? En concertation avec les autorités de police – les autorités judiciaires ont également été contactées – la décision de la société a été de dire : « Nous ne donnons pas de ticket, mais un droit d'entrée aux personnes lésées. Nous sommes subrogés dans leurs droits ». Il y a aujourd'hui une négociation avec les sociétés de carte de crédit, car il apparaît bien qu'un problème est survenu dans la vérification de leurs clients par cette société puisque, comme vous le savez, le client étant The Ticket Enterprise, les sociétés de crédit ont une responsabilité en ce sens. Aujourd'hui, ce problème essaie de trouver une solution amiable entre la société Spa Grand Prix et sa société de cartes de crédit.

Voilà ce que je tiens à dire en l'état, Monsieur le Président. Nous aurons l'occasion, je n'en doute pas, de revenir sur le sujet aussi rapidement que possible, c'est-à-dire quand j'aurai les comptes définitifs du Grand Prix et quand j'aurai les résultats de l'étude.

M. le Président. - La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Je remercie M. le Ministre. Nous savons bel et bien que le dossier est complexe et que vous en avez hérité, mais nous sommes bel et bien ici devant un choix de société.

J'ai rappelé il y a quelques instants qu'en 2008, la Région wallonne était à 115 millions d'euros d'investissements. J'en ai donné les détails. Un peu plus tard, la SOGEPA a libéré, pour trois années, 24 millions d'euros. Si on compte le comblement des déficits successifs de ces dernières années et le nouveau contrat, on pourra arriver, en 2015, environ 150 millions d'euros d'investissements publics. C'est donc un choix de

société que de privilégier cette option-là plutôt que d'essayer de retrouver un repreneur privé à ce circuit. À ma connaissance, il y avait eu quelques personnes qui avaient frappé à la porte. Étaient-elles sérieuses ou pas ? Ce n'était pas à moi de le dire, mais c'était bien le cas !

D'autre part, je trouve personnellement honteux que la charge ne soit supportée que par la Région wallonne alors que tout le monde vante aujourd'hui le fait que c'est une vitrine internationale pour la Belgique. Deux poids, deux mesures, donc, mais au-delà de cela, je pense que nous ne sommes pas, contrairement à certains commentaires que j'ai pu lire dans la presse, de parlementaires aiguisés sur cette question, dans le cadre d'un grand prix à petits prix. Cela va encore coûter quelques millions par an, on ne sait pas exactement combien, à la Région wallonne. Dire qu'on est dans une logique de petits prix pour poursuivre l'activité ...

M. le Président. - Monsieur Wesphael, on est dans une réplique, vous pouvez maintenir la règle d'une réplique, merci beaucoup.

(Réaction de M. le Président)

M. Wesphael (Indépendant). - Voilà une belle phrase !

Donc moi, sur cet axe-là, je pense qu'il y a un problème avec ceux qui ont tenu un discours radicalement dur sur le financement public de la F1, et leurs comportements aujourd'hui qui consistent à dire que, finalement, cette situation était inéluctable, mais que la situation est quand même un petit peu meilleure par rapport à la participation financière de la Région wallonne auparavant. C'est une vue l'esprit, à mon sens, et c'est un choix politique que je ne partage pas. Voilà.

M. le Président. - Vous faites des efforts, c'est très bien, j'en prends note. La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour la réponse qu'il m'a apportée. Je ne voudrais pas qu'il y ait maldonne dans la compréhension. Les choses ont un peu changé, je suis le Chef de groupe d'Ecolo au Parlement wallon et je pense parler au nom de mon groupe quand je dis que je me réjouis de l'accord, non pas par rapport à la poursuite du Grand Prix – chacun se prononce par rapport à un sport qu'il aime ou qu'il n'aime pas –, mais moi, je me réjouis de l'accord par rapport au fait qu'il va diminuer le coût pour la région et je m'en tiens effectivement à cette notion de diminution du coût. En tout cas, même si les chiffres ne sont pas communicables, j'ose espérer que la diminution est quand même substantielle, ce qui est quand même relativement fort. J'espère qu'à un certain moment, dans un an ou dans deux ans, quand on pourra tirer le bilan, on pourra voir véritablement les chiffres, on pourra se rendre compte à quel point l'action du gouvernement dans son ensemble a pu être bénéfique pour réduire ce coût à charge de la région. Ma position

est aussi très claire ainsi que celle de mon groupe, c'est qu'effectivement, il ne revient pas à la région de financer éternellement ce Grand Prix et qu'une privatisation, en tout cas du Grand Prix, et en tout cas de la structure, serait bénéfique pour tout le monde à partir du moment où c'est le privé qui est organisateur de ce type d'évènement. Je vous remercie en tout cas pour les réponses.

QUESTION ORALE

DE M. MAENE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,

SUR

« LA SITUATION DE THERMIC DISTRIBUTION EUROPE »

QUESTION ORALE

DE M. HAZÉE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,

SUR

« LES MENACES PESANT SUR LES TRAVAILLEURS ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE THERMIC DISTRIBUTION À COUVIN »

QUESTION ORALE

DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,

SUR

« LA PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE THERMIC DISTRIBUTION EUROPE (TDE) SUR LE SITE DE COUVIN »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales de M. Maene à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation de Thermic Distribution Europe », de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les menaces pesant sur les travailleurs et les perspectives de développement de l'entreprise Thermic Distribution à Couvin » et de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la pérennisation des activités de l'entreprise Thermic Distribution Europe (TDE) sur le site de Couvin ».

La parole est à M. Maene pour poser sa question.

M. Maene (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, depuis plusieurs mois maintenant, nous avons des échanges concernant la

situation de la société Thermic Distribution Europe.

Cela ne dit rien à personne, mais derrière ce nom, se cachent notamment Nestor Martin et Efel, qui sont vraiment dans le patrimoine, j'ai envie de dire, de la région de Couvin et connus pour étant les tout grands spécialistes de tout ce qui touche à la poêlerie.

Je pense qu'il faut pouvoir barrer dans sa tête l'idée des vieux poêles que l'on a pu connaître encore jusqu'il y a quelques années. Aujourd'hui, c'est vraiment de la technologie de pointe qui est développée par cette entreprise.

Alors, on agit vraiment par soubresauts, on vit des soubresauts à l'intérieur de cette entreprise. Et j'ai encore été alerté dernièrement par les ouvriers qui s'inquiètent pour leur outil de travail, pour le projet industriel de leur entreprise, pour la place qu'elle occupe dans un groupe international et tout simplement pour sa survie.

Disposez-vous de nouvelles informations sur cette entreprise ? Quels sont les rapports effectués par le représentant de l'actionnaire public au conseil d'administration de cette entreprise ?

Le 11 septembre s'est tenue une assemblée générale du personnel. Quels sont les nouveaux éléments mis en évidence par cette assemblée ? Vous le savez, la position du groupe est d'essayer d'obtenir un renforcement ou une amélioration de sa trésorerie. Il présente cela comme étant la condition sine qua non pour prolonger voire amplifier l'activité. Donc ils ne sont pas aujourd'hui sur une mode ou sur un discours catastrophique, ils disent « On est confrontés à cela, nous sollicitons l'aide des pouvoirs publics pour avancer par rapport à cette nécessité de renforcer notre trésorerie », mais ils le présentent aussi comme étant le moyen pour redévelopper totalement leur activité, la pérenniser à l'avenir.

Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de cette situation et éventuellement qu'allez-vous faire afin de maintenir cet emploi et cet outil de qualité dans l'Entre-Sambre et Meuse. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers collègues, à la fin du mois de juillet, les travailleurs de l'entreprise des marques Nestor Martin et Efel à Couvin vous ont exprimé leur inquiétude quant au risque de voir une partie de la production délocalisée en Espagne. Alors que les repreneurs espagnols avaient annoncé en 2010 le développement de l'activité à Couvin et le transfert vers ce site de certaines activités espagnoles, les travailleurs vous ont évoqué leur inquiétude d'une évolution inverse, avec la menace d'une délocalisation de la

production des poêles à pellets et de l'acier en Espagne contre une éventuelle promesse de doubler la production des poêles en fonte avec, au passage, une réduction de l'emploi, passant de 160 à 120 personnes employées.

J'ai pu lire par voie de presse que le Gouvernement wallon avait indiqué dès le mois de juillet aux représentants des travailleurs qui l'avaient interpellé, qu'il suivait attentivement le dossier et confirmait que la pérennisation de l'entreprise TDE - Thermic Distribution - à Couvin constitue une priorité pour l'avenir économique de la région.

Il apparaît nécessaire de faire le point avec vous sur ce dossier, puisque la société a récemment informé les organisations syndicales et les groupes politiques de Couvin de la demande qu'elle aurait introduite auprès de la Wallonie d'une aide de 4,8 millions d'euros qui compléterait un investissement qu'elle ferait, du même ordre, pour investir dans une nouvelle fonderie. A aussi été évoqué un hypothétique refus que recevrait cette demande de la part de la Région. Et comme mon collègue, j'ai eu écho de difficultés de trésorerie, l'entreprise annonçant par ailleurs une cessation de paiement à l'échéance d'un mois en cas de confirmation d'un refus de la part de la région.

Je ne connais pas la situation précise de l'entreprise, notamment quant aux délais évoqués et au risque de cessation de paiement, je relaie donc ces éléments avec la réserve requise. Ce sont des éléments dont on a entendu parler, je n'ai pas pu vérifier par moi-même leur réalité tout à fait exacte. Mais dans ce contexte, une série de rumeurs en sens divers agitent aussi l'entreprise et suscitent une inquiétude certaine et bien compréhensible dans le chef du personnel.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous informer des éléments que vous avez à votre connaissance quant à la situation réelle de l'entreprise ?

Pouvez-vous nous éclairer quant à l'évolution attendue de l'emploi ?

Pouvez-vous nous confirmer que cette entreprise a sollicité une aide de la Wallonie ? Le cas échéant, dans quel cadre ? S'agit-il d'une demande d'aide dans le cadre d'un investissement industriel ?

S'agit-il d'une demande d'intervention de la SOGEPa, sous la forme d'une montée en capital ou d'un prêt ? Là-dessus aussi, il est utile de pouvoir recevoir vos éclaircissements.

Le cas échéant, la région a-t-elle déjà donné une réponse à cette demande ? Pouvez-vous par ailleurs nous indiquer où en sont les études prospectives commandées via la SOGEPa quant au développement de l'entreprise, à l'égard de la possibilité d'une fonderie multisites, dont on a parlé il y a un mois et quant aux débouchés du marché du poêle ?

En cas d'intervention, des garanties sont-elles prévues pour qu'une éventuelle aide régionale soit évidemment subordonnée au respect de l'emploi et à la pérennité de l'activité à valeur ajoutée, ce qui, ici évidemment, nous intéresse tous et que, dès lors, cette aide puisse être remboursée en cas de non-respect de ces conditions ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre pour ces éléments quant à vos initiatives et à votre analyse de la situation.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Député.

La parole est à M. Borsus pour poser sa question orale.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre chers collègues, je vais bien évidemment reprendre un certain nombre d'éléments évoqués par mes collègues. Je le fais brièvement, car on sait que les Fonderies du Lion sont une entreprise presque séculaire et à l'histoire prestigieuse, même si cette histoire a connu, à certains moments, des péripéties et quelques difficultés.

On sait que notamment l'entreprise, sous les marques qu'on vient d'évoquer tout au long de son histoire, a pu produire un certain nombre d'éléments de qualité dans le secteur de la poêlerie grâce à sa technologie, son personnel et grâce à son savoir-faire.

Elle a aussi pu s'adapter à une évolution du marché qui était considérable dans ce secteur-là comme dans un certain nombre d'autres.

Aujourd'hui, c'est donc sous le nom TDE - Thermic Distribution Europe - que l'entreprise bat pavillon puisqu'elle est détenue majoritairement par un groupe espagnol. Ces marques continuent à jouir d'une excellente renommée internationale. Le « *Made in Belgium* » en l'espèce a une vraie valeur ajoutée, tout particulièrement dans ce secteur.

On sait aussi qu'avec plus de 160 personnes occupées dans l'arrondissement de Philippeville, plus un certain nombre de retombées indirectes, cette entreprise est un acteur économique et un acteur important en termes d'emploi.

Mes collègues l'on rappelé, depuis quelques mois, un certain nombre de nuages se sont accumulés à nouveau sur cette entreprise. Des questions se sont également posées concernant l'organisation de la production entre le site espagnol qui a par ailleurs été, semble-t-il, largement soutenu par la région d'Espagne concernée et, notamment, le site de Couvin avec également, une possible installation via des sites français d'une partie de la production.

Les patrons de l'entreprise que nous avons rencontrés très directement et avec lesquels nous avons

eu plusieurs conversations semblent tout à fait mobilisés pour maintenir à Couvin, une activité importante et même pour lui donner, dans ce secteur qui est aussi à valeur technologique élevée, à valeur ajoutée importante des perspectives concrètes.

Des difficultés sont cependant au rendez-vous. Elles concernent notamment la mobilisation de capitaux à moyen ou à long termes et des difficultés de trésorerie plus immédiates. La modernisation aussi d'une partie de l'outil est un enjeu important.

La région est, sur le plan industriel, partie prenante d'une part de l'entreprise, mais elle est aussi en lien avec celle-ci par votre intermédiaire, Monsieur le Ministre, par l'intermédiaire de la SOGEPA.

Il y a donc, en ce qui nous concerne, une série d'informations qui indiquent qu'une demande a été formulée, que des rencontres ont eu lieu. Vous avez vous-même rencontré la délégation syndicale assez récemment concernant l'avenir de l'entreprise. Le carnet de commandes serait favorablement rempli et un certain nombre de pistes pour pouvoir accroître la productivité seraient également à l'étude. Vous seriez en attente d'une étude commandée par la SOGEPA qui devrait vous être communiquée dans les tout prochains jours pour prendre attitude.

On sait aussi, puisque le gouvernement a été saisi d'autres dossiers, si pas de même nature, en tout cas d'une nature très proche, que le gouvernement est intervenu dans un certain nombre d'autres entreprises en Région wallonne lorsque celles-ci se sont trouvées confrontées à une difficulté à un certain moment, que ce soit de trésorerie ou de mobilisation de capitaux. Quelques exemples récents peuvent être évoqués, ce qui n'a pas échappé non plus aux travailleurs ni aux acteurs économiques et politiques de la région, comme vous pouvez l'imaginer.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous demander de faire le point quant à ce dossier. Disposez-vous déjà des éléments de cette étude ou d'une partie des éléments de l'étude commandée par la SOGEPA ? Le cas échéant, quelles sont les conclusions de cette étude ? Y a-t-il effectivement une volonté au niveau régional d'aider en ce qui concerne à la fois la trésorerie et les investissements indispensables pour pérenniser l'activité à Couvin ? Quels instruments régionaux pourraient être le cas échéant, sollicités par TDE ? Comptez-vous mandater la SOGEPA ou même personnellement, prendre en charge la direction de la négociation, comme ce fut le cas dans d'autres dossiers en ce compris, relativement récemment, au niveau régional ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E.,

du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Messieurs les députés, la société Thermic Distribution Europe fabrique et commercialise de la poêlerie traditionnelle en fonte, notamment sous la marque « Nestor Martin ». Je rejoins tout à fait les remarques de M. Maene sur l'évolution des produits. Elle occupe actuellement environ 160 personnes sur son site de Couvin, ce qui en fait une entreprise importante pour cette région.

Depuis la revente par M. Cyris de la totalité de ses actions en décembre 2010, c'est la société espagnole Ecomasa qui est actionnaire majoritaire de TDE.

La société a obtenu des financements de certains outils financiers régionaux.

On peut à ce titre noter les interventions suivantes:

- participation au capital à hauteur de 6,90 % via la SOGEPA ;
- prêt de la SOGEPA ;
- prêt hypothécaire de la SRIW dont l'objectif est le financement de l'achat à la SA Fonderie du Lion de terrains et bâtiments industriels ainsi qu'une intervention en vue du renforcement du fonds de roulement.

Si on globalise ces différentes interventions des outils financiers wallons, on en arrive déjà à 3 250 000 euros.

Ce dossier, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler récemment aux organisations représentatives des travailleurs, retient toute notre attention.

Depuis plusieurs mois, la direction de l'entreprise nous a fait savoir qu'elle était en pleine phase de réflexion sur le développement des activités.

En effet, plusieurs constats ont été faits par l'entreprise:

- les ventes ont moins progressé qu'attendu sur le premier semestre de l'exercice ;
- la société a subi une série de problèmes techniques ;
- un déficit de productivité au niveau de la fonderie a été constaté.

Au niveau stratégique, la société estime que l'entreprise ne peut maintenir en interne l'ensemble de son cycle de fabrication – fonderie, tôlerie, assemblage – sans augmenter significativement son chiffre d'affaires, grâce notamment à de nouveaux réseaux de distribution, de nouveaux pays à conquérir, mais aussi de nouveaux produits.

C'est sur cette base que, le 26 juin dernier, la direction de l'entreprise a exposé son plan de redéploiement en présence de la SOGEPA.

Dans ce cadre et préalablement à une intervention, j'ai chargé la SOGEPa de faire réaliser par des experts indépendants deux études.

La première porte sur le développement belge et européen du secteur et des marchés des poêles ; la deuxième, sur la faisabilité et l'opportunité de la mise en place d'une fonderie multi entreprises.

D'après les informations qui m'ont été communiquées par la SOGEPa, ces études pourront être finalisées pour le 20 octobre prochain.

En parallèle, des contacts ont eu lieu avec des organisations représentatives des travailleurs qui m'ont fait part de leur souhait de voir pérenniser le site de Couvin et, dans ce cadre, de leur envie de participer activement à la consolidation et au développement des activités du site et, ce faisant, des emplois et du secteur de la poêlerie en Wallonie.

Au niveau financier, je peux vous dire qu'à ce jour, TDE a bénéficié d'une consolidation de son carnet de commandes.

Toutefois, cette forte hausse ne s'est pas concrétisée en termes de ventes effectives, compte tenu d'importants problèmes de productivité et d'efficacité tant au niveau de la fonderie qu'au niveau de l'assemblage avec de nombreuses pannes.

Par ailleurs, l'entreprise fait face à d'autres difficultés qui impactent la trésorerie. Un, le matériel vétuste impactant négativement le coût de production et il y a, d'après l'entreprise, une difficulté avec un absentéisme plus élevé que la moyenne du secteur.

Je souhaite donc rencontrer la direction avant la finalisation des études afin qu'elle puisse m'exposer sa réalité et son projet de développement ainsi que les moyens dont elle dispose pour le mettre en œuvre.

Je rappelle à ce stade, que la SOGEPa m'a informé qu'aucune demande concrète ne lui avait été soumise et que le montant de 4 800 000 euros n'avait jamais même été évoqué.

Pour ce qui concerne l'intervention des outils financiers régionaux, cela dépendra de la demande qui nous est faite et cela ne pourra s'entrevoir qu'après la finalisation des études, mais c'est dans le courant de ce mois donc, il n'y aura aucun retard s'il y a évidemment un plan industriel qui est indispensable avec la capacité de participer au développement suite à l'impulsion du partenaire privé.

Voilà ce que je voulais donner en l'état, Monsieur le Président, Messieurs les députés.

M. le Président. - Merci Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Maene.

M. Maene (PS). - Merci, Monsieur le Ministre pour votre réponse, mais surtout pour l'annonce de votre rencontre avec cette entreprise. Je pense qu'il y avait là une réelle demande. Je pense que vous avez déjà rencontré les organisations syndicales et cela avait été effectivement fort apprécié par les travailleurs, demain les employeurs. Je pense qu'effectivement, c'est dans le dialogue que l'on parviendra à reconstruire ou à stabiliser ce magnifique outil dans le sud de notre province. Je pense qu'effectivement, il y a là un savoir-faire indispensable. L'idée de communautariser un certain nombre d'outils de production me paraît également séduisante quand on voit le nombre d'entreprises qui sont réunies là-bas autour dans cette région de Couvin. Je pense qu'effectivement, c'est pour aller dans le bon sens et c'est avec beaucoup d'intérêt que nous attendrons les résultats de l'étude qui a été annoncée. Je vous remercie en tout cas d'avoir mis les choses à plat comme vous l'avez fait.

M. le Président. - Merci Monsieur le Député.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. C'est une entreprise importante pour l'Entre-Sambre et Meuse. Nous sommes heureux d'entendre finalement tous les éléments que vous avez apportés et qui fondent également votre conviction à ce sujet.

Vous avez également pu dissiper un certain nombre de flous quant à la réalité finalement d'une éventuelle demande et encore plus, d'un hypothétique refus qu'elle aurait subi de la part des autorités. Nous entendons donc aujourd'hui qu'aucun dossier n'a été déposé en la matière.

Vous avez programmé une réunion avec les représentants de la direction de l'entreprise. C'est certainement tout à fait bienvenu, pour précisément les entendre alors sur les demandes qui seraient exposées à l'égard des autorités de la Wallonie et pouvoir, le cas échéant, analyser avec elles comment les rencontrer. Nous suivrons donc avec confiance les initiatives en la matière et nous reviendrons bien sûr sur ce dossier dans les prochaines semaines, puisque le calendrier est tout à fait serré en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les différents éléments de la réponse, les analyses chiffrées également et le calendrier que vous annoncez. On sait qu'il est maintenant très restreint, puisque l'on parle de quelques jours jusqu'au 20 octobre pour disposer de l'étude.

Je suis extrêmement surpris, par contre, du fait que vous évoquez le fait qu'il n'y a pas de demande formelle. Manifestement, entre la région et l'entreprise, on est en dialogue, vous l'avez évoqué à plusieurs reprises. Il y a des études évoquées. Il n'y a pas la formalisation encore

forcément du plan industriel et donc de la demande subséquente et donc du montant lié parce que, forcément, cela s'inscrit dans ce dialogue et à l'issue de ce dialogue. Soyons bien clairs pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, la demande est très clairement et nettement là. Si nous avons tous été réunis avec nos amis syndicalistes, les patrons de l'entreprise, un certain nombre de forces vives de Couvin, c'est justement pour entendre cette demande, même si la modalisation de la forme doit encore être, me semble-t-il complétée, définie et précisée.

Deuxième ou troisième élément de mon propos. Je me permets vraiment d'insister sur l'élément temps qui est important aussi. On sait que la difficulté de trésorerie peut vite devenir une difficulté beaucoup plus importante, une spirale négative peut s'enclencher. Peut-être que des interlocuteurs peuvent alors se poser des questions concernant leurs partenaires économiques. Je pense que la région doit réagir vite de manière à pouvoir être vraiment aux côtés de l'entreprise. Je pense que c'est votre volonté. Je tiens à le souligner et à m'y associer. Je rappelle aussi que les syndicats comme les forces vives ont aussi le regard sur ce qui se passe ailleurs. Comparaison n'est jamais raison. Je le dis moi-même. Quand la région injecte sept millions d'euros, par exemple, dans les laminoirs de Longtain dans un dossier très récent, forcément qu'à Couvin, on se dit que « la région peut donc aussi être à nos côtés et ce montant n'est donc pas déraisonnable ». Il est donc possible, sur une activité et pour cela, je rejoins mes collègues, c'est une activité porteuse d'emplois, de notoriété positive pour notre activité économique et dans une région vraiment qui le mérite. Vraiment merci d'être tous unis derrière ce dossier. Nous le sommes de notre point de vue également. On peut faire beaucoup ensemble et les travailleurs sont mobilisés et jusqu'à preuve du contraire, les interlocuteurs espagnols que nous avons rencontrés le sont tout autant.

QUESTION ORALE
DE MME REUTER À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU
COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LES DÉCLARATIONS DE M. LE MINISTRE
CONCERNANT L'ÉGALITÉ HOMMES-
FEMMES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Reuter à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les déclarations de Monsieur le Ministre concernant l'égalité hommes-femmes ».

La parole est à Mme Reuter pour poser sa question.

Mme Reuter (MR). - Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors du dîner-débat organisé par le réseau Diane, le réseau des femmes de l'Union des Classes moyennes, vous avez tenu un discours très remarqué, un discours-choc où vous déclariez : « Les hommes ont planté la Wallonie, que les femmes la redressent ! » J'aimais bien, j'aime beaucoup ! Je suis assez fan. C'est un discours bien évidemment vivement applaudi par les femmes présentes à Liège ce soir-là !

Vous avez dénoncé le manque de femmes cadres dans les entreprises ou à la tête des entreprises, au sein des conseils d'administration ou encore en politique. Un discours donc très radical et très séduisant pour les femmes, puisque vous déclarez sans réserve que la société a besoin des femmes encore trop confinées aux tâches familiales et d'éducation que leur confère une société machiste.

Monsieur le Ministre, je ne peux évidemment pas vous contredire. Ce serait difficile. Nous vivons, c'est vrai, dans une société encore trop machiste.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Mme Zrihen et Mme Kapompolé, je ne pouvais pas faire moins !

(Rires)

Mme Reuter (MR). - C'est vrai que le rôle des femmes est encore trop peu valorisé. Nous vivons un peu dans une égalité de façade. Au-delà des quotas auxquels vous vous dites favorables, quelles mesures le ministre de l'économie met-il en œuvre pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, pour développer des structures permettant aux femmes de mieux concilier vie familiale et professionnelle, pour valoriser les femmes dans le monde des affaires ou encore en politique ? Au-delà du discours, Monsieur le Ministre, quels sont les actes du ministre résolument féministe que vous vous déclarez être ?

M. le Président. - Merci, Madame la Députée. Monsieur le Ministre, vous voilà attendu et c'est à vous pour la réponse.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Madame la Députée, je pense que les faits peuvent plaider pour moi, mais reprenons. Au sein de l'Union européenne, force est de constater que les femmes ne constituent encore qu'un petit tiers des entrepreneurs. Sur base de ce constat dans le cadre de l'axe 4 du Plan Marshall 2.vert, « Une priorité visant la mise en place d'un cadre propice à la création d'activités et d'emplois de qualité », le gouvernement a considéré comme prioritaire de soutenir et d'encourager l'esprit d'entreprendre chez les femmes.

Cette priorité se concrétise évidemment au travers

de différentes mesures qui ne se limitent pas à un discours engagé, comme je l'ai fait, avec un réseau de femmes entrepreneures. Cette priorité à soutenir la création et le développement d'activité et d'emploi - et le rôle des femmes, à tous les échelons des entreprises et des organisations, en ce compris pour celles qui sont les plus stratégiques, peuvent jouer pour rencontrer cet objectif - s'est notamment traduite par la mise en place de toute une dynamique de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre menée auprès des jeunes et coordonnée par l'Agence de stimulation économique. Toutes les actions de sensibilisation menées dans ce cadre ont systématiquement été réfléchies sous l'angle du *gender mainstreaming*, afin d'ouvrir le champ des possibles, en termes d'entrepreneuriat et d'envie d'entreprendre, tant aux filles qu'aux garçons. Vingt-cinq mille jeunes – dont 50 % de filles – sont ciblés chaque année dans ce sens.

Parce que sensibiliser et visibiliser les « *success stories* » est aussi une manière d'inciter les femmes à se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat. Depuis 2010, dans le cadre du Grand Prix annuel wallon de l'Entrepreneuriat dont les lauréats seront fêtés demain, un prix est spécifiquement dédié à la « Femme entrepreneure de l'année ». Pour l'édition 2012, toutes catégories confondues, l'entrepreneuriat féminin a atteint 32 % des candidatures déposées.

Au niveau des aides financières visant à favoriser l'entrepreneuriat féminin et à lever une partie des obstacles qui semblent encore se dresser devant les femmes entrepreneures qui souhaitent obtenir un financement, l'accès des femmes au microcrédit a en outre également été facilité, ce, afin d'optimiser la plus-value de l'approche qu'ont les femmes du développement durable, des économies d'énergie, du recyclage, pour booster l'économie durable.

Depuis début 2011, la SOWALFIN-SOCAMUT met en œuvre une mesure spécifique au public « entrepreneurs féminins » via son produit mixte : crédits d'investissement bancaire de maximum 25 000 euros, garantis à hauteur de 75 %, ce prêt bancaire pouvant être complété par un prêt subordonné de 12 500 euros maximum octroyé par la même SOWALFIN-SOCAMUT.

Pour cette mesure, j'ai prévu deux millions d'euros sur la période 2010-2014.

À ce jour, la SOWALFIN entretient des contacts réguliers avec les responsables des réseaux de femmes entrepreneures actifs en Wallonie – FCE, Diane, FAR, AFFA principalement – et des séances d'information ont été organisées à destination de leurs membres.

En outre, la SOWALFIN s'est attelée à assurer la visibilité de cette mesure, notamment via :

- la diffusion de 700 plaquettes spécifiques ;
- l'intégration d'un volet « entrepreneuriat

féminin » à la brochure SOCAMUT ;

- l'insertion publicitaire sur le sujet de l'entrepreneuriat au féminin dans des revues spécifiques.

Au 30 juin 2012, 130 femmes entrepreneures avaient déjà pu bénéficier de cette mesure, ce qui, concrètement, représente l'octroi de garantie pour environ 3 250 000 euros et l'octroi de prêts pour 875 000 euros.

Par ailleurs, indépendamment de l'encouragement aux réseaux de femmes entrepreneures, le Gouvernement wallon a soutenu l'intégration de la Belgique au réseau européen d'ambassadrices de l'entrepreneuriat féminin au travers de la coordination, par l'ASE, des organisations actives dans le domaine de la promotion et du soutien à l'entrepreneuriat féminin.

Le projet belge a été sélectionné par la Commission européenne en date du 26 août 2010. Sa coordination est assurée par l'UCM et l'UNIZO au niveau national, l'ASE étant partenaire du projet.

Dans le même esprit, la Wallonie soutient les mêmes partenaires dans le cadre du réseau européen « *mentoring for success* » qui met en avant l'accompagnement d'une femme en création d'entreprises par une chef d'entreprise confirmée. C'est la valeur de l'exemplarité qui est ici mise en avant. Ce projet concerne pour l'instant six mentors et neuf femmes entrepreneures en Wallonie.

Sur base de ces deux expériences et dans le cadre du programme « Esprit d'Entreprendre », l'UCM s'est vu confier l'organisation des séances d'information sur l'entrepreneuriat féminin au sein des universités.

Enfin, dans le cadre d'une meilleure conciliation vie de chef d'entreprise–vie privée et afin de lever les obstacles auxquels, parmi les entrepreneures, les femmes ayant des enfants sont encore davantage confrontées que les autres, un soutien a été apporté à la mise en place d'un nouveau réseau de « monopreneurs », comprenant d'ores et déjà plus de 200 femmes entrepreneures et mères de famille.

Depuis 2005, l'IWEPS s'attache, avec la collaboration du Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes, à dresser la photographie statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie.

Si la parité homme-femme à la tête des entreprises est encore loin d'être atteinte – et on ne peut que le regretter – la part des femmes parmi les dirigeants et les cadres supérieurs augmente sensiblement chaque année, depuis 2005. Elle est aujourd'hui, en Wallonie, de 33,2 %.

Ma volonté est donc, non seulement de soutenir toute mesure incitative visant à promouvoir

l'entrepreneuriat féminin, mais également d'impulser une dynamique d'égalité des genres dès le plus jeune âge, en ce compris via la formation des futurs enseignants, afin qu'une fois dans la vie active, les femmes et les hommes prennent tout naturellement place côte à côte dans toutes les sphères, en ce compris à la tête des entreprises et dans les organes de décision aux plus hauts niveaux.

Je voudrais terminer, en disant que le discours, je l'ai tenu aussi devant les universitaires, en indiquant que si aujourd'hui, on constatait que les filles réussissaient mieux et en plus grand nombre que les garçons, les professeurs, les doyens et les recteurs étaient encore majoritairement des hommes et qu'il y avait une réflexion à avoir sur ce point.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui et donc, il n'y a pas que dans l'économie que je trouve que les femmes devraient avoir une place plus importante dans la société.

M. le Président. - La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cet exposé de mesures qui confirme vraisemblablement que vous n'êtes pas un féministe qu'en paroles.

Je reste persuadée qu'on aura atteint l'égalité hommes-femmes le jour où on n'aura plus besoin de faire des plans spécifiques pour pousser les femmes à s'investir davantage, que ce soit dans l'entrepreneuriat, au sein des universités, en politique ou partout ailleurs.

J'aimerais quand même juste mettre un bémol au niveau de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Je pense que, tant qu'il n'y aura pas suffisamment de structures pour aider les femmes à concilier famille et travail, notamment pour les enfants, on n'arrivera pas à une véritable égalité parce qu'on sait très bien que c'est, encore aujourd'hui, plus les femmes qui sacrifient leur carrière professionnelle pour s'occuper de leurs enfants et de la famille.

J'en profite donc d'être en face de vous pour regretter encore une fois que vous ayez rejeté la proposition de décret qui permettait de booster les crèches d'entreprises, qui a été rejetée au sein même de cette commission alors que votre homologue bruxellois à l'économie l'avait votée.

Je vous remercie pour vos réponses.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

M. le Président. - Je vous propose d'interventir légèrement notre ordre du jour pour permettre à M. Crucke de venir poser sa question sur Best Medical. Madame Saenen, si vous pouviez avancer. C'est la rentrée, c'est encore un bon moment où le président fait œuvre de souplesse.

QUESTION ORALE
DE MME SAENEN À M. MARCOURT, MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES
NOUVELLES,
SUR
« LA SITUATION DES JARDINS D'ANNEVOIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Saenen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation des Jardins d'Annevoie ».

La parole est à Mme Saenen pour poser sa question.

Mme Saenen (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais revenir avec vous sur la question des Jardins d'Annevoie dont la situation a refait dernièrement l'actualité.

Début septembre, une action en justice a été introduite devant le tribunal de commerce de Bruxelles afin d'obtenir la dissolution judiciaire de la SPRL Fond'Roy Exploitation, dont les fonds propres sont négatifs, et qui détient le bail emphytéotique du domaine des Jardins d'Annevoie.

Le 5 septembre, lors de l'audience d'introduction, l'affaire a été renvoyée au rôle peut-être parce que, durant le mois de juillet, l'assemblée générale de la SPRL a décidé de mettre celle-ci en liquidation volontaire. Ceci étant, la banque BNP Paribas Fortis, qui détient une créance de 800 000 euros sur la SPRL, peut encore citer Fond'Roy en faillite. Dans ce cas, un curateur serait désigné par le tribunal pour liquider les actifs de la SPRL.

Les chiffres de fréquentation des Jardins d'Annevoie cette année ne permettent pas l'équilibre économique, qui requiert 100 000 visiteurs par an. Il est aujourd'hui question de 50 000 à 60 000 visiteurs seulement.

La situation semble de plus en plus inextricable, et c'est le patrimoine des Jardins d'Annevoie qui en fait les frais.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur la situation ? Les possibilités de retrait définitif de M. Jourdain et de ses sociétés et une reprise éventuelle par un autre investisseur sont-elles envisageables à l'heure actuelle ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Madame la Députée, comme je l'ai déjà mentionné lors de ma dernière intervention sur le sujet, ce dossier n'évolue pas assez vite.

Je voudrais faire un rappel de l'état des lieux. Un, procédure civile à l'égard de la SPRL Fond'Roy, la procédure judiciaire pendante au tribunal de première instance de Dinant tendant à la résiliation du bail emphytéotique portant sur les parties bâties du domaine d'Annevoie avait été suspendue et renvoyée au rôle suite à la notification aux créanciers hypothécaires de la SPRL Fond'Roy de l'existence de cette procédure.

Comme vous le savez, les créanciers sont la BNP Paribas Fortis, la SA Gottinghill qui a subrogé la SA Agence d'études immobilières - nous avons d'ailleurs contesté la créance - et la SA Filpar.

L'expiration des délais interviendra le 10 octobre 2012. En cas d'absence de réaction de leur part, il y aura lieu de réactiver la procédure tendant à la résiliation du bail emphytéotique portant sur les parties bâties.

Deux, action en dissolution de la SA Filpar : le Conseil de la région a introduit une procédure en dissolution, se basant sur le constat que les fonds propres de la SPRL Fond'Roy étaient négatifs. L'audience de la traduction a été fixée au 5 septembre dernier. Cette procédure a toutefois évolué, dans la mesure où nos conseils ont été informés de la mise en liquidation volontaire par son conseil d'administration de la SPRL Fond'Roy et de la désignation de Maître Lion en tant que liquidateur.

Dans le cadre de cette procédure, nos conseils ont été informés de la volonté de BNP Paribas Fortis de citer la SPRL Fond'Roy en faillite.

Nous avons eu dernièrement la confirmation que le projet de citation avait été transmis à un huissier de justice en vue de la traduction de la procédure.

Dans ces circonstances, j'ai transmis un mandat à l'attention de nos conseils afin de leur permettre de représenter les intérêts de la région dans cette procédure en intervenant volontairement.

Troisième élément, un arbitrage Cepani concernant la procédure d'arbitrage, les conseils m'ont informé qu'il n'y avait pas lieu de réactiver pour l'instant, eu égard à l'introduction d'une procédure d'expulsion de l'ASBL Jardanne et de la SA Filpar. Cette dernière a en effet également comme objet d'acter la résiliation du bail emphytéotique portant sur les jardins du domaine, ce qui était également la demande principale dans le cadre de la procédure d'arbitrage.

Il convient donc de poursuivre la procédure en expulsion et de déterminer ultérieurement, en fonction des avancées du dossier, s'il y a lieu de réactiver la procédure d'arbitrage.

Quatre, expulsion de Jardanne et Filpar. Une action judiciaire a été introduite devant le tribunal de première instance de Dinant à l'encontre de l'ASBL Jardanne et la SA Filpar. Un calendrier d'échange de conclusions tel

que le code judiciaire le prévoit, lors de l'audience d'introduction du 13 septembre 2012. L'audience de plaidoirie a été fixée au 8 mai 2013.

Concernant l'action en dissolution de la SA Filpar, les comptes annuels de la SA Filpar font également apparaître des fonds propres négatifs. En vertu de l'article 634 du Code des sociétés, la région a introduit une action en dissolution à l'encontre de la société Filpar, dès lors qu'elle présente des fonds propres négatifs. L'action en dissolution a été introduite lors de l'audience du 5 septembre 2012.

Un calendrier d'échange de conclusions a été acté. L'audience de plaidoirie est prévue le 10 janvier 2013.

Six, exécution de la Cour d'appel pour le volet « amendes ». Pour rappel, le délai dans lequel M. Jourdain a été amené à mettre volontairement les mesures de réparation ordonnées par la cour en date du 14 février 2011 arrivait à échéance le 14 septembre dernier. Le service juridique de l'administration régionale attend le rapport de visite du fonctionnaire délégué pour exécuter cet aspect.

Concernant une solution transactionnelle, j'ai chargé nos conseils de voir s'il était possible d'envisager une solution transactionnelle puisque, dans la presse, M. Jourdain avait indiqué qu'il était disponible pour cette fin. À ce jour, nous n'avons toujours reçu aucune proposition confidentielle de M. Jourdain nous permettant dès lors d'envisager une telle hypothèse. Nous avons donc décidé que, tant qu'il n'y avait pas de proposition, nous poursuivrions sans désespérer les procédures judiciaires entamées et en souhaitant que le justice aille le plus vite possible,.

Voilà ce que je pouvais dire, Madame la Présidente.

(Mme Bertouille, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Saenen.

Mme Saenen (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse dans ce fameux sac de nœuds que sont les Jardins d'Annevoie.

Je n'ai pas eu de réponse à une question. Je crois avoir entendu parler d'un repreneur éventuel, d'une personne qui serait intéressée à reprendre, qui ne viendrait pas de l'entourage de M. Jourdain. Quelles seraient les possibilités pour quelqu'un de reprendre cela tant que toutes ces procédures sont encore en route ? Ou est-ce totalement impossible ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Si Mme la Présidente m'y autorise.

S'il y a un repreneur, cela n'est envisageable que dans la mesure où, soit il y a des procédures judiciaires

qui nous rendent la main, soit il y a une solution transactionnelle permettant d'avoir un repreneur. Pour l'instant, le nœud du problème, c'est la lenteur. Je ne mets pas la justice en cause, mais toutes ces procédures sont lentes. Pour aller plus vite, il faudrait que M. Jourdain nous fasse une proposition qui peut effectivement intégrer un repreneur et qui permettrait alors d'aller beaucoup plus vite.

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU
COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LES PIERRES ET MARBRES WALLONS DANS
LES MARCHÉS PUBLICS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les pierres et marbres wallons dans les marchés publics ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, à la carrière de grès du bois d'Anthisnes, était annoncée la création du label « Pierres et Marbres de Wallonie ».

Ce label met en évidence les aspects de proximité, les « produits de circuit court », la gestion parcimonieuse de la ressource naturelle, le respect de l'environnement, le respect de la législation sociale en vigueur et la réalisation du travail de transformation de la pierre en Wallonie. On comprend la nécessité de ce label quand on voit l'importance des volumes de pierres concernés par an sur nos chantiers et la part prise notamment par la pierre chinoise.

Monsieur le Ministre, je ne résiste pas au plaisir de venir ici devant vous, alors que j'ai eu l'occasion de poser la question au ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire il y a à peine quelques minutes, parce que je trouve que c'est une convergence particulièrement intéressante, étant donné, notamment, les volumes concernés dans le secteur de la construction. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler à M. le Ministre de l'environnement, en tout cas de mon point de vue, ce sont les circuits courts, c'est la législation sur le travail, c'est aussi un volume d'emplois et un chiffre d'affaires. C'est aussi la qualité architecturale et urbanistique.

Je pense que le secteur carrier en soi a toute cette palette de particularités en son sein.

Monsieur le Ministre de l'Économie, on parle de

1 000 emplois directs, vous l'avez rappelé, dans les carrières. Pouvez-vous nous préciser la part que représente le secteur de la pierre dans notre économie wallonne et vers quels objectifs nous pourrions tendre ? Pourriez-vous également me préciser la part d'exportation et d'importation ?

À l'occasion de l'annonce de ce label, on a pu lire dans la presse – notamment dans *Le Soir* – qu'en tant que ministre de l'économie, vous travailliez à une circulaire établissant une série de critères environnementaux, éthiques et qualitatifs à prendre en compte lors de l'attribution d'un marché public.

Dès lors, Monsieur le Ministre, comme je me suis plu à le rappeler, la convergence de ces différentes optiques liées au monde carrier, et notamment à cet aspect économique qui est fondamental pour valoriser cette pierre de Wallonie, j'aurais voulu avoir quelques précisions sur cette circulaire, et notamment savoir à qui elle sera destinée. Quel(s) champ(s) de marché(s) public(s) pourrait-elle couvrir ? Le secteur des projets de construction, architecture et urbanisme seront-ils spécifiquement visés ? Si oui, comment ?

Vous savez que c'est une grande attente. Le débat a notamment très souvent lieu à tous les niveaux de pouvoir public. En l'attente de réglementation européenne sur les marchés publics qui intègrent ces critères, quel sera l'objet de cette circulaire ? Comment envisagez-vous de la rendre efficace si elle reste non contraignante ? Enfin, quand cette circulaire sera-t-elle finalisée ? Pouvez-vous me donner quelques éléments de l'échéancier, si vous le voulez bien.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Madame la Députée, avec une cinquantaine de carrières de pierres et de roches ornementales, la Wallonie représente un potentiel non négligeable de pierres naturelles et compte plus de 1 000 travailleurs dans ce secteur.

Bien que la qualité de la pierre wallonne soit reconnue, son prix de vente est souvent plus élevé que celui d'autres matériaux ou de roches d'autres provenances.

Dès lors, les producteurs de pierres et roches ornementales wallonnes subissent depuis plusieurs années la concurrence des autres pays européens et asiatiques.

Interpellé par ce sujet, le gouvernement a décidé en avril 2011, sur ma proposition, de mettre en place un groupe de travail afin de dégager des pistes de solution et de faire en sorte que, dans le cadre des travaux régionaux ou encore communaux, les maîtres d'ouvrage recourent davantage à l'utilisation de la pierre wallonne

et ce, dans le respect des règles sur les marchés publics.

Ce groupe de travail, composé des représentants des ministres concernés, de l'ASBL Pierres et Marbres de Wallonie et de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, a finalisé un projet de circulaire qui propose l'appel d'offres comme procédure de passation de marché et suggère diverses clauses à insérer dans le cahier spécial des charges, que ce soit au niveau de la sélection, de l'attribution ou encore de l'exécution du marché. Il est évident que, lorsqu'il ne s'agit que d'un critère prix, ces différentes caractéristiques ne peuvent pas être mises en évidence.

Cette circulaire a été présentée et adoptée par le Gouvernement wallon le 19 juillet 2012 et s'adresse aux divers pouvoirs adjudicateurs que sont les communes, les intercommunales et les organismes publics, qui en ont d'ores et déjà reçu copie.

Il va sans dire que la sensibilisation doit se poursuivre et que d'autres pistes sont à l'étude auprès du groupe de travail mis en place à cet effet. Il est évident que la circulaire a pour objet d'aider les communes qui sont bien conscientes de la problématique, mais qui se trouvaient démunies face à la manière dont elles pouvaient réagir face à cette concurrence qui apparaît à beaucoup comme étant déloyale par rapport aux caractéristiques physiques des pierres produites chez nous.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je me réjouis d'apprendre, il y a quelques minutes, du ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire que le secteur carrier, et notamment sa composante économique, fait partie du schéma de développement de l'espace régional. Je pense que votre collaboration s'en ressent, aussi bien dans le SDER que maintenant dans cette circulaire.

J'ai envie de dire, et c'est un peu l'objet de ma question, qu'il faut que cela se sache. Plus il y aura de « publicité » autour de cela, mieux ce sera. Vous avez notamment fait référence aux communes, c'est évident que c'est là que le problème se pose de façon plus aiguë, ou qui sont peut-être les plus démunies par rapport à cela. Que cela ait lieu dans tous les marchés publics, c'est une excellente chose, j'ai envie de le dire, en parallèle avec la gestion de la ressource.

Il y a quelques questions auxquelles vous n'avez pas répondu, mais je suis quand même très satisfaite de l'initiative et de la convergence des points de vue.

QUESTION ORALE
DE MME ZRIHEN À M. MARCOURT, MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES
NOUVELLES,
SUR
« LA SITUATION DES ENTREPRISES DUFERCO
ET NLMK »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation des entreprises Dufenco et NLMK ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'inquiétude est présente chez les travailleurs de Dufenco et NLMK, deux entreprises héritières des anciennes usines Gustave Boël qui elles-mêmes avaient connu des crises de façon cyclique.

L'année dernière, l'entreprise Dufenco a été scindée en deux entités avec, d'une part, Dufenco – 430 personnes – qui fabrique des produits longs et du fil machine et, d'autre part, NLMK – 800 personnes – qui fabrique des produits à destination, notamment, du secteur automobile.

Les questions sont nombreuses au sein des deux entités, de surcroît depuis la tenue de deux conseils d'entreprise le 12 septembre dernier.

Le président de Dufenco, M. Antonio Gozzi, a déjà confirmé à l'organisation syndicale FGTB qu'un plan de réorganisation est en cours d'élaboration. Chez NLMK, il y a une volonté de la direction de réduire les coûts, ce qui est souvent synonyme de coupes sombres dans l'emploi.

Disposez-vous d'informations complémentaires concernant ce dossier ? Les investissements stratégiques prévus sont-ils remis en cause ? Pouvez-vous confirmer qu'il existe une volonté de la direction d'externaliser le service chargé de la surveillance du site ? Pouvez-vous aussi nous confirmer tout l'intérêt que vous portez à la question ?

Mme la Présidente. - Merci, Madame Zrihen.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Madame la Députée, la situation économique européenne, en général, est difficile durant toute l'année et en particulier durant le deuxième semestre, et le secteur sidérurgique est particulièrement touché par cette situation.

Ce ralentissement se fait sentir dans l'ensemble de l'Europe.

Les commandes ont fortement chuté, tant dans les produits destinés au secteur de la construction que dans celui de l'automobile, et les carnets de commandes sont actuellement peu fournis, et d'ailleurs de très courte durée.

Le site de La Louvière souffre comme tous les autres. Depuis son arrivée, NLMK a fait d'importants apports financiers pour financer des investissements tout d'abord, notamment à Clabecq, mais depuis aussi, pour financer les pertes, les cash *drains*. On cite un chiffre de 200 millions d'euros à la fin 2012. Côté Duferco La Louvière, les pertes s'élèveraient quant à elles à 35 millions d'euros.

Lors de la scission des entités, tant NLMK que Duferco s'étaient engagés à réaliser un programme d'investissements qui s'étalait jusqu'en 2013.

À ce jour, et malgré la crise, les investissements projetés pour 2011 et le 1er semestre 2012 semblent avoir été réalisés dans le cadre des engagements pris.

Il n'est cependant pas certain que les investissements projetés pour la fin 2012 et 2013 puissent être réalisés selon le calendrier, compte tenu de l'évolution de la situation économique et les pertes enregistrées mois après mois.

Sans entrer dans le détail, des discussions actuellement en cours entre direction et syndicats, qui ne sont pas de mon ressort, il semble en effet que la direction envisage un plan de réorganisation dont l'objectif est de revenir à l'équilibre, tant sur le site de NLMK que sur celui de Duferco.

En effet, sans effort de retour à l'équilibre, l'avenir des sites risque à un moment donné d'être largement hypothéqué, les actionnaires risquant de ne plus être d'accord de continuer à apporter des montants complémentaires aux sociétés uniquement pour couvrir les cash *drains*.

Quant à la question relative à une éventuelle externalisation du service de gardiennage, elle n'est pas de mon ressort, mais bien de celui de la direction de l'entreprise, qui, à ce jour n'a pas évoqué le point en conseil d'entreprise et donc je n'ai pas d'informations plus précises.

Pour le surplus, je reste particulièrement attentif à l'évolution de ce dossier, notamment par l'importance qu'il a dans la région de La Louvière et du secteur économique de la région. On ne peut, même si c'est une consolation faible, que se réjouir que Clabecq aujourd'hui fonctionne bien.

Je suis d'ailleurs en contact très étroit, aussi bien avec les syndicats qu'avec la direction de l'entreprise.

Il semblerait par ailleurs que le climat social est très tendu, mais on peut comprendre pourquoi et que le dialogue entre direction et organisations syndicales ne se passe pas de manière sereine. Donc, nous devons tous faire des efforts qu'on soit ministre de l'emploi ou moi-même pour essayer de maintenir un climat qui permette un dialogue au sein de l'entreprise.

Vu le contexte économique, je ne puis qu'encourager tous les acteurs à faire en sorte qu'on puisse conclure un accord, de manière à pérenniser le site de La Louvière tant pour NLMK que pour Duferco.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre. Effectivement, je pense qu'il est clair que la situation devient de plus en plus tendue, que le contexte général international ne favorise pas une reprise ou en tous les cas une perspective plus dynamique des investissements. Je pense que vous avez compris, nous sommes plusieurs à le savoir, quelle est l'importance de cette entreprise au cœur même de la Ville de La Louvière, mais surtout aussi de manière plus générale puisqu'on sait que ce genre de difficultés graves, a un impact évidemment avec toutes les entreprises qui sont autour et qui fonctionnent avec.

On ne peut que plaider pour qu'il y ait effectivement beaucoup plus de sérénité et, surtout, arriver à des accords qui permettent la pérennisation des entreprises. Je pense que nous reviendrons vers vous dans quelques semaines pour en savoir un peu plus et peut-être aussi s'il fallait des médiations plus importantes, vous serez sans doute encore une fois sollicité, mais je vous remercie toujours de toute l'attention que vous portez à notre région, dont je peux être largement témoin.

QUESTION ORALE
DE M. DESGAIN À M. MARCOURT, MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES
NOUVELLES,
SUR
« LA SITUATION DÉLICATE SUITE À LA
FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ BEST MEDICAL À
FLEURUS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desgain à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation délicate suite à la faillite de la société Best Medical à Fleurus ».

La parole est à M. Desgain pour poser sa question.

M. Desgain (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les informations révélées par la presse durant le mois d'août concernant la société en faillite Best Medical, à Fleurus, ont

malheureusement confirmé toutes mes craintes tant à propos de l'attitude lamentable de cette société sur ce site, qu'à propos de l'abandon des déchets nucléaires. J'aimerais donc que M. le Ministre me précise, pour ce qui ressort de ses compétences, la situation réelle sur le terrain ainsi que les décisions qui ont été prises à court terme, tant pour chercher à relancer certaines activités que pour veiller à une gestion efficace et sûre des déchets sans faire exploser les frais à charge de la Région wallonne. J'aimerais également connaître les actions en justice qui ont été prises ou qui sont en préparation afin que la multinationale Best Medical assume in fine ses responsabilités, tant en matière sociale et de traitement des déchets, et ce, par rapport aux aides qu'elle aurait reçues.

À ce stade, M. le Ministre peut-il me faire savoir, si ces informations sont connues, ce qu'il en est exactement des déchets et de leur gestion future ? Quelle est la part et la nature de ceux à charge de la Région wallonne, et la part et la nature de ceux qui auraient dû être à charge de la société Best Medical Fleurus ? Qui assure actuellement la gestion de ces deux catégories de déchets, notamment suite aux réclamations faites par l'Institut des Radioéléments lui-même, qui partage le site avec la société incriminée ? Il est d'ailleurs étonnant, mais préoccupant d'avoir lu le courrier adressé par l'Institut de radioéléments aux autorités compétentes faisant part de toutes leurs inquiétudes quant à la façon dont les déchets radioactifs ont été abandonnés parce qu'on ne peut plus dire gérés par la Société Best Medical. Quelle est l'estimation actuelle des coûts de gestion et de traitement qui seront à charge de la Région wallonne pour chacune de ces deux catégories ? Quelle est l'estimation actuelle des coûts de démantèlement de l'installation qui seront à charge de la région ? Quelle part de ces coûts sera assumée par l'État fédéral ?

Étant donné la faillite, il semble que les montants provisionnés par l'entreprise pour assurer la prise en charge de sa part dans les coûts de traitement et de démantèlement ne soient plus disponibles. Par ailleurs, il me revient que des transferts financiers ont eu lieu de Best Medical Fleurus vers la société mère aux États-Unis. Vos services peuvent-ils confirmer cette information ? Disposent-ils ou ont-ils pu consulter les documents comptables de la société ? Une action en justice pour récupérer ces sommes est-elle en préparation, voire déjà engagée ?

Dans vos réponses à mes questions précédentes, vous avez indiqué qu'un compte de provision existe au niveau de la Région wallonne afin de pouvoir financer la décontamination du site après son exploitation. La faillite de Best Medical a-t-elle une influence sur la constitution de ce fonds et les montants disponibles ? La faillite de cette société va-t-elle entraîner rapidement des opérations de démantèlement ? Celles-ci seront-elles déjà à charge de la Région wallonne ?

À propos des activités commerciales sur ce site, j'aimerais savoir si des tractations ont lieu avec un éventuel futur repreneur ? Si oui, quelles seraient les perspectives offertes par ce nouvel exploitant et quelle garantie de sérieux peut-il apporter, tant au niveau social que de sécurité ? Je pense que vous y serez attentif, vu l'expérience du repreneur précédent. Je pense que la question mérite toujours d'être posée. J'aimerais savoir quelles seraient les conditions fixées par la région en matière de financement de la gestion des déchets nucléaires et de contribution au démantèlement futur. Des mesures seront-elles prises pour éviter à la fois d'encore engager la région dans des coûts élevés de gestion des déchets et d'éviter qu'un opérateur privé n'emporte avec lui l'argent mis de côté par d'autres pour le démantèlement des installations qu'il aurait utilisées ? Voilà, Monsieur le Ministre, les questions que je voulais vous poser aujourd'hui. Vous me direz que c'est beaucoup de questions, mais c'est un dossier difficile, délicat, qui appelle effectivement beaucoup de questions sur la situation présente, sur les inquiétudes, mais aussi sur les perspectives d'avenir.

C'est donc avec intérêt que je vais écouter les éléments de réponse que vous pourrez m'apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, chers collègues, étant donné qu'on avait préparé une réponse pour les deux, je ne vais rien retirer. Je répondrai donc aux deux.

Dans le cadre de la réforme de l'État, en 1988, la Région wallonne s'est vue transférer une partie des activités de l'Institut National des Radioéléments, IRE. En juin 1990, la Région wallonne a choisi de céder ces activités à des repreneurs privés.

Dans le cadre de négociations, une offre de reprise a été présentée par la société canadienne Nordion International Inc. et a été acceptée par l'IRE, l'État belge et la Région wallonne.

En 1990, la Région wallonne s'est donc engagée contractuellement à prendre en charge une partie du coût de traitement des déchets nucléaires produits par la SA Nordion et à prendre seule à sa charge, la totalité du coût du démantèlement du site et des installations cédées à Nordion.

L'intervention annuelle de la région concerne donc, d'une part, la prise en charge d'une partie du coût de gestion des déchets produits dont le traitement était assuré par les services de l'IRE et, d'autre part, le provisionnement d'une partie des frais de déclassement futur des installations qui appartiennent à l'IRE et sont louées à Nordion SA, devenue par transferts d'actions,

Best Medical Belgium SA.

Depuis 1995, Tractebel est chargé, en qualité d'expert technique, du suivi de cela. Par décision du 10 juin 1999, le Gouvernement wallon a en outre confié une mission déléguée de gestion technique à la SPAQuE.

Le Gouvernement wallon est informé et marque son accord chaque année sur la prise en charge de la quote-part de la Région wallonne dans le coût de traitement des déchets nucléaires produits sur le site de Fleurus, ainsi que sur le provisionnement, sur le compte de transit de la trésorerie régionale, dénommé « Fonds de démantèlement nucléaire du coût futur de démantèlement ».

En date du 24 mars 2011, le Gouvernement wallon a pris acte de la cession à Best Medical Group par Nordion, de la totalité des actions qu'elle détenait dans la SA MDS Nordion et que cette cession n'avait pas d'impact sur les engagements souscrits par la région.

À cette même date, le gouvernement m'a chargé de procéder à l'examen des dispositions à prendre en vue d'une négociation par l'IRE de la révision des conditions financières relatives au traitement et à l'élimination des déchets radioactifs provenant des activités de la SA MDS Nordion.

En date du 6 décembre 2011, copie d'un courrier de l'ONDRAF à l'IRE a été reçue chez moi, m'informant que l'IRE ne disposait plus des autorisations nécessaires pour exécuter les missions de collecte et d'élimination des déchets et que donc, la convention conclue entre l'IRE et Nordion devait être résiliée.

Le gouvernement m'a chargé, en date du 22 décembre 2011, de poursuivre l'analyse des dispositions à prendre en vue de la révision des conventions.

À cette même date, le gouvernement a marqué accord, comme il le fait chaque année, sur la prise en charge de la quote-part dans le coût de traitement des déchets nucléaires pour l'année 2009 ainsi que sur le provisionnement sur le compte de transit de la trésorerie régionale, c'est-à-dire des montants respectivement de 502 000 euros et de 775 000 euros.

En ce qui concerne la situation de Best Medical Belgium, alors que cette société bénéficiait de la protection de la loi sur la continuité des entreprises – procédure en réorganisation judiciaire depuis un jugement du 19 octobre 2011 – la chambre des référés du tribunal de commerce a désigné, sur initiative du procureur de Roi de Charleroi, par ordonnance du 9 janvier 2012, deux administrateurs provisoires. En effet, l'ordonnance précise que, lors de l'audience d'introduction de la procédure en réorganisation judiciaire, il n'avait pas été contesté que d'importantes

sorties de trésorerie avaient eu lieu au bénéfice de sociétés nord-américaines, propriétés de l'actionnaire commun. De même, le procureur de Charleroi a dit pour droit que – je cite – : « De tels agissements étaient de nature à précipiter rapidement la société vers une cessation de paiement et étaient constitutifs de manquements graves et caractérisés » au sens de l'article 14 de la loi sur la continuité des entreprises ».

Au terme d'un jugement rendu en date du 9 mars 2012, le tribunal de commerce de Charleroi a ordonné le transfert sous autorité de justice de tout ou partie de l'entreprise exploitée par Best Medical Belgium, lui a accordé un sursis complémentaire jusqu'au 6 juin 2012 et a désigné Maître Delvaux en qualité de mandataire de justice.

Faisant suite à l'analyse des conventions, la société Best Medical Belgium a été informée par la région, en date du 28 mars 2012, que le retrait des autorisations dont disposait l'IRE avait entraîné la résiliation automatique du contrat conclu entre ce dernier et la société Nordion SA devenue Best Medical Belgium.

Par ailleurs, le tribunal de commerce de Charleroi, par jugement du 8 mai 2012, après avoir constaté que les administrateurs provisoires et le mandataire de justice avaient été placés dans l'impossibilité de mener à bien leurs missions respectives, en raison – et je cite : « de manœuvres dolosives de M. Suthanthiran » a mis anticipativement fin à la procédure de réorganisation judiciaire, et a déclaré ce jugement opposable à la société Best Medical Belgium.

C'est dans ce contexte ainsi décrit qu'après avoir ordonné la fin anticipée de la procédure de réorganisation judiciaire, le tribunal de commerce a déclaré, en date du 14 mai 2012, la faillite de Best Médical Belgium et a désigné deux curateurs, Maîtres Delvaux et Bringard.

Ces derniers ont cherché des repreneurs potentiels et, dans ce cadre, m'ont interrogé afin de savoir si l'intervention de la région était toujours possible.

Le Gouvernement wallon a, en date du 28 juin dernier, fixé la position de la région sur les activités passées et futures dans le cadre d'une éventuelle reprise.

Pour le passé, il a été décidé que la Région wallonne honorerait ses engagements, en procédant au paiement de la quote-part relative au coût de traitement des déchets jusqu'à la date du 6 décembre 2011, date à laquelle le contrat déchets a été résolu de plein droit, suite à la perte des autorisations de l'IRE, de supporter la charge financière du démantèlement des installations exploitées par Nordion et ce, jusqu'à la date de reprise effective pour la partie des activités cédées et jusqu'à la fin de l'exploitation des dites installations pour la partie des activités non cédées.

Pour le futur, en ce qui concerne l'intervention de la région dans le coût du traitement des déchets qui seront produits par le repreneur, le gouvernement a décidé de ne plus intervenir, sauf dans l'hypothèse où le repreneur parviendrait à établir – à l'aide d'éléments probants – qu'une absence d'intervention mettrait en péril l'activité et sous condition suspensive de l'approbation par l'Union européenne. Le provisionnement des frais de démantèlement relatifs aux activités cédées sera donc pris en charge par le repreneur.

L'estimation de la charge financière du démantèlement incombant à la région devant être effectuée au moyen d'un inventaire, conformément à la législation fédérale applicable en cette matière, un courrier a été transmis au ministre qui a la tutelle sur l'ONDRAF afin de l'informer de la décision du gouvernement et de faire procéder à l'inventaire des installations nucléaires exploitées par Best Medical Belgium afin d'en fixer l'état de contamination à la date de la reprise.

Le ministre qui a la tutelle sur l'ONDRAF a apporté une réponse en date du 13 août dernier en indiquant – je cite – « Compte tenu de l'état dans lequel se trouvent les installations occupées par Best Medical Belgium SA, et vu la défaillance de cette société, j'ai demandé à l'ONDRAF d'assurer la réalisation des opérations d'assainissement et de démantèlement, conformément à l'article 179, §2, 9°, de la loi du 8 août 1980 et de l'article 5, §4, de l'arrêté royal du 30 mars 1981. Je joins à la présente la copie du courrier à l'organisme en vue de régler les modalités techniques et financières de cette mission ».

À cet égard, un courrier a été adressé en date du 30 août 2012 par l'ONDRAF au Ministre-Président de la Région wallonne, indiquant que son autorité de tutelle lui a demandé de prendre les initiatives nécessaires pour assurer la mise en œuvre des compétences de l'organisme, ce qui implique, entre autres, la conclusion d'un contrat avec la Région wallonne en sa qualité de responsable financier.

Dans ce cadre, une réunion est sollicitée afin de régler les modalités d'exécution des obligations financières contractées par la région.

En date du 20 septembre dernier, le gouvernement a donc décidé de désigner la SPAQuE, en sa qualité de gestionnaire technique depuis le 10 juin 1999, ainsi que le Conseil de la région de l'y représenter.

Il nous revient par ailleurs que, suite à la soustraction de sommes de la société, une instruction pénale est en cours contre l'ancien gestionnaire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - C'est une réponse importante qui retrace l'historique du dossier, le pourquoi et le comment de chaque chose. Je serai attentif à connaître l'estimation des montants qui seront nécessaires pour le démantèlement qui s'engage, puisque c'est l'indication et un élément de réponse important, je trouve, que M. le Ministre apporte, par rapport à cela pour voir jusqu'où cela engagera la région.

Je pense qu'il faut y être attentif. Vous dites par ailleurs qu'une procédure pénale est engagée contre l'entreprise. Je suppose qu'à un moment donné, d'une façon ou d'une autre, la région devra monter à la cause pour faire valoir son dû. Cela me paraît tout à fait évident. On ne peut pas laisser passer une attitude comme celle-là d'une entreprise qui a rapatrié des fonds vers sa maison mère, fonds qui étaient destinés justement au coût du traitement de déchets radioactifs qui, finalement, se retrouvent à charge de la collectivité et de la Région wallonne. Ce sont deux éléments importants.

J'espère par ailleurs – et là, votre réponse a été assez courte sur cette partie-là – que des démarches vont se poursuivre pour pouvoir trouver repreneur pour certaines activités commerciales, parce que l'on sait qu'il y a toujours du potentiel. On commence à voir la concurrence des cyclotrons pour la production de certains produits radioactifs qui sont utilisés dans le monde médical. Je pense que, pour d'autres, des installations comme celles qui sont toujours disponibles dans le bâtiment de l'Institut des Radioéléments et qui peuvent être mises à disposition du privé pour des activités commerciales pourront reprendre. Cela me paraît important de valoriser des installations qui existent. Il y a des possibilités sur certains produits. Le marché n'est pas saturé, loin de là. Il y a certains produits pour lesquels il n'y a plus qu'un seul producteur au niveau mondial qui peut les produire et à Fleurus, on a les installations pour les faire. Je pense que c'est important que l'on puisse dégager un repreneur. Il faut toujours rester attentif aux garanties de sérieux de celui-ci. Les dernières aventures nous rendent vraiment excessivement prudents par rapport à cela. J'espère quand même qu'une solution pourra être dégagée pour relancer certaines activités.

Je vous remercie pour les éléments de réponse apportés.

Mme la Présidente. - Merci M. Desgain.

L'ordre du jour est épuisé. Notre prochaine réunion aura lieu dans 15 jours.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 42 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, Présidente
M. Willy Borsus, MR
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Xavier Desgain, Ecolo
M. Emmanuel Disabato, Ecolo
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Jean-Claude Maene, PS
M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles
M. Christian Noiret, Ecolo
M. Florence Reuter, MR
Mme Marianne Saenen, Ecolo
M. Bernard Wesphael, Indépendant
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

A.S.E.	Agence de stimulation économique
AFFA	Affaires de femmes, femmes d'affaires
ASBL	Association Sans But Lucratif
BNP	Banque nationale de Paris
Cepani	Centre belge pour l'Arbitrage et la Médiation
CGSLB	Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique
CIRIEC	Centre International de Recherches et d'information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative ASBL
FAR	Femmes actives en réseau
FCE	Femmes Chefs d'Entreprises
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FNRS	Fonds National de la Recherche Scientifique
FOA	Formula One Administration Limited
GRE	Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
IRE	Institut National des Radioéléments
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
ONDRAF	Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SA	société anonyme
SDER	schéma de développement de l'espace régional
SOCAMUT	SOCIÉTÉ DES CAUTIONS MUTUELLES DE WALLONIE S.A.
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement S.A.
SPI	Agence de développement économique de la Province de Liège
SPRL	société privée à responsabilité limitée
S.R.I.W.	Société régionale d'Investissement de Wallonie
TEC	Transport en Commun
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCL	Université catholique de Louvain
UCM	Union des Classes moyennes
UNIZO	Unie van zelfstandige ondernemers (Union des entrepreneurs indépendants)